

OFFRE « PRIME COUP DE POUCE CHAUFFAGE ESLC SERVICES »

Pour la réalisation d'opérations d'économies d'énergie en Résidentiel dans le cadre des Certificats d'Economies d'Énergie

(Article L221-1 et suivants du Code de l'énergie et Arrêtés du 04-09-2014 et du 29-12-2014 et suivants)

ENTRE :

Coordonnées du bénéficiaire

Nom : Prénom :
OU
Raison sociale : SIREN :
Adresse :
Code postal : Ville :
Téléphone : E-mail :
Adresse du bâtiment existant depuis + de 2 ans, objet des projets de travaux si différente (rue, code postal et ville) :

Ci-après « le bénéficiaire » ou « vous »

ET :

La Sté ESLC SERVICES, située au 22 rue EUGENE HENAFF 69200 VENISSIEUX, Siren 388 301 988, « Obligé » dans le cadre des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) et signataire de la charte « COUP DE POUCE CHAUFFAGE » du Ministère de la Transition Ecologique, ci-après dénommée la Sté ESLC SERVICES.

L'offre « PRIME COUP DE POUCE CHAUFFAGE » de la Sté ESLC SERVICES débute le 1^{er} février 2021. La prime est attribuée en fonction des ressources du ménage occupant le logement et selon certaines conditions, pour le remplacement d'une chaudière individuelle au charbon, au fioul ou au gaz, autre qu'à condensation par :

Remplacement d'une	Nouvelle installation	PRIME COUP DE POUCE	PRIME COUP DE POUCE PLUS ¹
Chaudière individuelle au charbon, au fioul ou au gaz (autre qu'à condensation) par une	Pompe à chaleur hybride air/eau (BAR-TH-159)	2 500 € TTC	4 000 € TTC

¹ Prime coup de pouce plus selon le plafond des revenus des années N-1 et N-2 du ménage occupant le logement

Principaux Critères d'éligibilités à respecter :

- L'habitation dans laquelle la nouvelle PAC Hybride est installée existe au moins depuis 2 ans
- La chaudière que vous faites enlever est une chaudière individuelle au charbon, au fioul ou au gaz, autre qu'à condensation.
- La pompe à chaleur est équipée d'un régulateur de classe IV au minimum.
- L'efficacité énergétique saisonnière de la nouvelle PAC hybride est supérieure ou égale à 111% avec son dispositif d'appoint (hors régulation).
- Les travaux doivent être réalisés par un professionnel titulaire de la mention RGE Qualipac et Qualigaz (pac hybride gaz)
- **Mentions sur le devis et la facture d'installation :**
 - Dépose d'une chaudière hors condensation en indiquant l'énergie de chauffage (charbon, fioul ou gaz)
 - Installation d'une PAC hybride, sa marque, son modèle, moyenne, haute température
 - L'efficacité énergétique saisonnière de la nouvelle PAC installée
 - La marque et le modèle du régulateur et sa classe

Les pompes à chaleur utilisées uniquement pour le chauffage de l'eau chaude sanitaire et les pompes à chaleur basse température ne sont pas éligibles à cette opération.

Le dossier complet (la présente offre signée avant l'approbation du devis, le document « Cadre Contribution », l'attestation sur l'honneur signée après la date de la facture des travaux, la copie du devis signé, la copie de la facture des travaux, votre justificatif de revenus N-1 ou N-2 si nécessaire) doit nous parvenir dans les 4 mois après la date d'émission de la facture des travaux et au plus tard avant le 31 janvier 2022.

En contrepartie, la Sté ESLC SERVICES constituera avec vous un dossier d'économies d'énergie et vous versera votre prime en fonction des travaux réellement réalisés, de la réglementation en vigueur à la date la signature du devis (à partir du 1^{er} février 2021) et si les conditions d'éligibilités aux Certificats d'Économies d'Énergie fixées par l'Administration sont respectées ainsi que les conditions de cette offre. Un organisme mandaté par la Sté ESLC SERVICES ou par les services de l'ETAT (PNCEE) pourra procéder à un contrôle sur site des travaux et le bénéficiaire, en signant cette offre, l'accepte sans réserve.

La réglementation prévoit que tout contrat ou convention ouvre un droit de rétractation dans un délai de 14 jours (formulaire téléchargeable sur www.eslc.fr). Vous pouvez bénéficier de primes pour d'autres travaux d'économies d'énergie, plus de renseignement au **04 72 66 21 62**.

La présente offre doit être formalisée et signée avant la signature d'un devis, d'un bon de commande ou du paiement d'un acompte par le bénéficiaire entre le 1^{er} février 2021 jusqu'à la modification des textes réglementaires « COUP DE POUCE CHAUFFAGE » ou au plus tard le 31 décembre 2021.

* Date et signature du **BENEFICIAIRE**
précédées de la mention « bon pour accord » :

* Date et signature de la **Sté ESLC SERVICES** :

Pour les personnes morales, indiquer nom, prénom et fonction du signataire

Le :

Le :

Le dispositif national des certificats d'économies d'énergie (CEE) mis en place par le ministère en charge de l'Énergie impose à l'ensemble des fournisseurs d'énergie (électricité, gaz, fioul domestique, chaleur ou froid, carburants automobiles), de réaliser des économies et de promouvoir les comportements vertueux auprès des consommateurs d'énergie.

Dans ce cadre la Sté ESLC SERVICES s'engage à vous apporter :

Une prime d'un montant minimum de 2 500 euros TTC ou 4 000 euros TTC en fonction des ressources (N-1 ou N-2) du ménage occupant le logement

- Un bon d'achat pour des produits de consommation courante d'un montant de 0 euro
- Un prêt bonifié d'un montant de 0 euro proposé par au taux effectif global (TEG) de % (valeur de la bonification = 0)
- Un audit ou un conseil personnalisé sous forme écrite (valeur = Gratuit)
- Un produit ou service offert : 0 d'une valeur de 0 € dans le cadre des travaux suivants :

Nature des travaux	Fiche CEE	Conditions à respecter
Pompe à chaleur hybride air/eau en remplacement d'une chaudière individuelle au charbon, au fioul ou au gaz (autre qu'à condensation)	BAR-TH-159	Le dossier d'économies d'énergie doit être éligible aux certificats d'économies d'énergie et respecter les conditions de l'Offre Coup de Pouce Chauffage signée avec la Sté ESLC SERVICES

Plafond des revenus fiscaux de référence des années N-1 ou N-2 : pour prétendre à la PRIME COUP DE POUCE PLUS sous conditions de ressources :
Justificatif à envoyer : copie de l'avis d'imposition des revenus N-1 ou N-2

Nombre de personnes composant le ménage	Plafonds de revenus du ménage en Ile-de-France (€)	Plafonds de revenus du ménage pour les autres régions (€)
1	25 068	19 074
2	36 792	27 896
3	44 188	33 547
4	51 597	39 192
5	59 026	44 860
Par personne supplémentaire	+ 7 422	+ 5 651

au bénéfice de :

Nom : Prénom :
 Adresse :
 Code Postal : Ville :

Adresse e-mail :
 Téléphone :

Document remis en main propre

le :

* Signature du BÉNÉFICIAIRE et cachet pour les personnes morales

Date de cette proposition :

Signature d'ESLC SERVICES :

⚠ Faites réaliser plusieurs devis afin de prendre une décision éclairée. Attention, seules les propositions remises avant la signature du devis ou du bon de commande sont valables ; et vous ne pouvez pas cumuler plusieurs offres CEE différentes pour la même opération.

Où se renseigner pour bénéficier de cette offre ?

Où faire part de votre satisfaction des travaux réalisés ?

RENSEIGNEMENT SUR CE DOSSIER au **04 72 66 21 62**

Où s'informer sur les aides pour les travaux d'économies d'énergie ?

Site du réseau FAIRE :
<https://www.faire.gouv.fr>

Tél. : **0 808 800 700** Service gratuit + prix appel

En cas de litige avec le porteur de l'offre ou son partenaire, vous pouvez faire appel gratuitement à un médiateur de la consommation (6° de l'article L. 611-1 du code de la consommation) : Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris

Adresse : 39 avenue Franklin D. Roosevelt, 75008 Paris - Téléphone : 01.44.95.11.40 - site internet : <https://www.cmap.fr>

Les données vous concernant font l'objet d'un traitement dont le responsable est la Sté ESLC SERVICES située au 22 rue EUGENE HENAFF 69200 VENISSIEUX. Elles seront utilisées pour les certificats d'économies d'énergie et seront conservées pendant 10 ans. Vos données sont destinées à la Sté ESLC SERVICES et les personnes habilitées par la Sté ESLC SERVICES (i.e. le personnel la Sté ESLC SERVICES) les prestataires de la Sté ESLC SERVICES pour la gestion des dossiers, l'Administration dans le cadre des Certificats d'Économies d'Énergie, et toute autorité administrative ou judiciaire lorsque cela est requis en vertu du droit applicable. La politique de confidentialité est consultable sur le site internet www.eslc.fr. Conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, de portabilité pour demander le transfert de vos données lorsque cela est possible et d'effacement. Vous pouvez donner des instructions sur le sort de vos données après votre décès. Ces droits peuvent être exercés à l'adresse suivante : bernard.bieche@eslc.fr.